

le 29/07/2010 à 12h46

Italie : le gouvernement relève l'âge de la retraite sans faire de vagues



Alors que les réformes des retraites se heurtent à une vive opposition dans d'autres pays d'Europe, le gouvernement italien a réussi à faire adopter un relèvement de l'âge de départ sans faire de vagues, notamment grâce aux divisions syndicales.

Cette réforme est basée sur une augmentation progressive à partir de 2015 de l'âge légal de départ des salariés du privé et du public en fonction de l'espérance de vie.

Son principe figurait déjà dans une loi votée à l'été 2009 mais le plan d'austérité qui doit être adopté jeudi en précise les modalités de mise en oeuvre.

Selon des estimations de l'INPS, l'organisme des retraites, cette réforme devrait entraîner une augmentation progressive de l'âge légal de plus de 3 ans d'ici 2050.

Le gouvernement a par ailleurs imposé à partir de 2011 un délai de douze mois aux salariés avant qu'ils puissent partir en retraite une fois leurs droits acquis au lieu de quatre à neuf mois aujourd'hui.

Ces mesures devraient permettre de faire 86,9 milliards d'euros d'économies d'ici 2050 alors que le système de retraites, réformé en 1995 et en 2007, est déjà à l'équilibre. Ces dépenses en moins sont les bienvenues pour le pays qui croule sous une énorme dette publique.

Sur injonction de Bruxelles, le gouvernement a en outre porté l'âge de départ des femmes fonctionnaires à 65 ans contre 60 ans pour l'aligner sur celui des hommes. Dans le privé, la différence subsiste.

«C'est la plus grande réforme des retraites d'Europe» qui a été adoptée «sans une journée de manifestations», se félicitait la semaine dernière le ministre de l'Economie Giulio Tremonti.

Alors que les réformes des retraites suscitent une vive opposition en Espagne, en France ou en Grèce, le gouvernement Berlusconi a bénéficié d'une division des syndicats.

Il a en outre fait très peu de publicité sur cette réforme qui n'a pas fait l'objet de négociations avec les partenaires sociaux.

La presse italienne s'en est d'ailleurs assez peu fait l'écho.

«Les syndicats sont divisés, c'est la triste vérité», regrette Vera Lamonica, en charge de la sécurité sociale à la CGIL, le plus grand syndicat du pays, qui dénonce des mesures «inacceptables». Isolée, la CGIL ne s'est pas lancée dans une bataille acharnée.

Plus modérés, l'UIL et la CISL sont eux favorables à cette réforme.

«Il y a un sens de responsabilité des syndicats face à la crise que traverse notre pays. C'est une intervention utile qui permettra de stabiliser encore plus le système des retraites», estime, pour l'UIL, Domenico Proietti.

«Les économies obtenues pourront permettre de revaloriser les retraites dans l'avenir», espère-t-il.

Selon Maurizio Del Conte, professeur de droit du travail à l'université Bocconi de Milan, alors que «les précédentes réformes des retraites avaient été très délicates», le gouvernement a aussi réussi à éviter la contestation car il a choisi «la manière la plus habile pour toucher aux retraites: différer les effets dans le temps».

Complexe, le système italien compte deux types de retraites.

Selon les estimations, de 2015 à 2050, l'âge légal devrait donc passer de 65 à 68,4 ans pour les hommes du privé et les fonctionnaires et de 60 à 63,5 ans pour les femmes du privé, dans le cadre de la «pension de vieillesse» qui prévoit un minimum de 20 ans de cotisations.

Pour la «pension d'ancienneté», qui prévoit un minimum de 35 ans de cotisations, il devrait passer de 62 à 65,4 ans.

Les personnes ayant cotisé 40 ans ne sont en revanche pas concernées et pourront partir même si elles n'ont pas atteint l'âge légal.